



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-430

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2023-430

Objet : Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour le chemisage de conduites d'eau potable

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mars 2023.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 24 mars 2023

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe

